



## REGLEMENT PARTICULIER AUX PLATEAUX TECHNIQUES ET LABORATOIRES

### **I) Accès aux plateaux techniques et laboratoires :**

Les plateaux techniques et laboratoires sont des lieux d'enseignement au même titre que les salles de classe. L'accès en est interdit en dehors des séances inscrites à l'emploi du temps.

### **II) Prévention des accidents :**

Pour éviter tout risque d'accident dans l'utilisation de certains outils ou machines les règles de sécurité indiquées par les professeurs et affichées devront être strictement respectées.

Tout manquement à ces règles sera sanctionné.

### **III) Tenue de travail :**

#### **a) BTS Maintenance des Systèmes :**

- Combinaison, tenue de travail deux pièces ou une blouse en coton. Cette tenue devra être ajustée, tout vêtement « flottant » étant proscrit. Les encolures et les poignets doivent être resserrés.
- Chaussures de sécurité
- Tout équipement de protection individuelle utilisé ponctuellement (gants, lunettes,...) sera fourni par le lycée.

#### **b) Bac Professionnel MELEC:**

- Chaque élève se verra attribuer par le lycée (via un financement du Conseil Régional) un ensemble d'équipement de protection individuel comprenant, entre autres,

**Un ensemble pantalon, veste, polo qui devront être lavée régulièrement, des chaussures de sécurité « antistatiques ».** Hormis les tenues entretenues à la maison, le reste de l'équipement de protection, ainsi que l'outillage propre à la section, devra rester dans le casier vestiaire métallique affecté à chaque élève, il faudra fournir un cadenas. Avant le mois d'octobre l'élève devra acheter une trousse à outils dont le descriptif et l'appel d'offre seront réalisés par le lycée avant la rentrée.

#### **c) Première et Terminale STI2D, BTS Systèmes Numériques :**

- une blouse en coton est vivement conseillée.

#### **d) Seconde « Biotechnologie » - Première et terminale STL - BTS Métiers de l'eau – BTS Métiers des services à l'environnement :**

- une blouse en coton.

Les tenues de travail devront être maintenues en bon état et propres.

Tout élève qui ne disposera pas de sa tenue de travail pourra être sanctionné.